

Diplôme d'Etat de Professeur de Danse Classique

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

PESMD BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE

Follana Caroline

05.56.91.27.27

cfollana@pesmd.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Dans tous les cas les personnes souhaitant entrer en formation doivent effectuer une demande par mail au PESMD à ces 2 mails : cfollana@pesmd et à cthomas@pesmd.com Si au regard de l'échange par mail la demande d'entrée en formation semble possible, un rdv sera proposé et un devis personnalisé sera établi au candidat sur la base de 15 euros de l'heure TTC, tarif de la formation professionnelle continue afin qu'il puisse procéder à une recherche de financement. Le PESMD accompagne le candidat sur ce point.

Prérequis pédagogiques :

Année 1 / Modalités - Dossier d'inscription faisant état de : L'obtention de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) dans l'option souhaitée ou l'obtention de l'équivalence à cet examen (annexe II de l'arrêté du 11 avril 1995) Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
Année 2 / Modalités - Dossier d'inscription faisant état de : La validation de la 1ère année de DE dans l'option souhaitée ou l'obtention de l'équivalence (Cf. annexe III arrêté du 29 / 07 / 2015) Être âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
Tarifs de la formation initiale par an : 450 € + 50€ d'adhésion obligatoire, sécurité sociale non comprise Pour les danseurs professionnels Les danseurs professionnels et intermittents du spectacle peuvent, sous conditions, bénéficier de la dispense de l'Examen d'Aptitude Technique et de l'équivalence aux trois premières Unités d'Enseignement. Dans ce cas, ils accèdent directement à l'Unité d'Enseignement de pédagogie. Les dispenses doivent être demandées auprès de leur Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), puis il faut entrer en relation avec le département de formation professionnelle du PESMD > cfollana@pesmd.com (cf arrêté ministériel professorat de danse _ 29 / 07 / 2015)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Former des futurs professeurs chargés de l'enseignement des pratiques dansées, en particulier des disciplines de danse visées à l'article L.362-1 du code de l'éducation danse classique afin qu'ils soient en capacité de transmettre les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome aux élèves.

Contenu et modalités d'organisation

Le diplôme d'État de professeur de danse est composé de 4 Unités d'Enseignement capitalisables. La durée minimale de formation est de 600 heures, se décomposant comme suit : Année 1 Formation musicale : 100 heures minimum Histoire de la Danse : 50 heures minimum Anatomie Physiologie : 50 heures minimum Année 2 Pédagogie théorique et pratique et analyse du mouvement : 400 heures minimum. Ce cursus sur deux années universitaires est enrichi par un complément d'environ 200h de cours de pratique artistique supérieure, des stages d'observation et d'application pédagogique, des ateliers chorégraphiques et des représentations publiques. Prendre connaissance des informations indiquées sur le site du PESMD : <https://www.pesmd.com/fr/pole-regional-ressources-danse> PERSONNALISATION DE LA FORMATION : UN STAGIAIRE PEUT SUIVRE TOUT OU PARTIE DE LA FORMATION. NOUS CONTACTER par mail : cfollana@pesmd.com

Commentaires sur la durée hebdomadaire En fonction des validations déjà obtenues par le.a stagiaire il.elle peut entrer en année 2 directement. Possibilité de parcours par UE. Dans tous les cas faire une demande de RDV par mail à cfollana@pesmd.com

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Commentaires sur la durée hebdomadaire indiquée concerne essentiellement les stagiaires qui feront la totalité des UE.

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État de professeur de danse option danse classique - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)

MON COMPTE
FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Entrée dans la vie professionnelle en conservatoire ou en école de danse privée

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00303612	du 01/09/2022 au 28/06/2024	BORDEAUX (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE- AQUITAINE			
00463340	du 02/09/2024 au 10/07/2026	Bordeaux (33)	PESMD BORDEAUX NOUVELLE- AQUITAINE			